



# Réorganisation des services de la mairie

## Pendant la période de confinement liée au COVID

Durant la période de confinement, la commune de Giromagny se réorganise pour **assurer ses missions de service public tout en limitant la propagation du virus** (en évitant les contacts entre ses employés et le public).

En conséquence, **l'accueil de la Mairie est fermé au public.**

### **Permanences pour les Cartes d'Identité et Passeports**

Nous ne donnons plus de rendez-vous et la distribution des documents établis est suspendue (les délais de retraits seront alors prolongés).

### **Retrait des sacs jaunes pour le tri sélectif**

Venez en mairie du lundi au vendredi entre 8h et 11h.

2 rouleaux de sacs jaunes seront à votre disposition dans des sacs plastiques sur les marches d'escalier à gauche de la porte d'entrée.

Prenez un sac sans toucher les autres.

### **Confinement renforcé**

Par arrêté préfectoral 90-2020-04-08-006 en date du 8 avril 2020, l'accès aux plages, sentiers et chemins de randonnées, pistes cyclables, forêts et parcs est interdit jusqu'au 15 avril 2020 inclus. De plus, les ayants-droit ne sont plus autorisés à circuler en forêt et la pratique de l'affouage est interdite.

Les professionnels de santé et les agents des services publics, dans le cadre de leurs fonctions, sont exclus du champ d'application de cet arrêté.

Toute infraction est passible d'une amende de 135€.

### **Marché hebdomadaire**

Un arrêté préfectoral en date du 26 mars 2020 autorise le maintien du marché hebdomadaire du samedi matin pour les produits alimentaires uniquement.

### **Cimetières**

Les cimetières sont ouverts aux horaires habituels à compter du 28 avril 2020 par arrêté municipal n°8272. La période de confinement n'est pas terminée. Les visites au cimetière doivent se faire dans le respect des gestes barrières, de la distanciation sociale et des sorties autorisées. Les visites au cimetière ne doivent pas être le prétexte

à des regroupements qu'ils soient familiaux ou non. Toute infraction sera signalée aux services communaux. La pérennisation de l'ouverture des cimetières tient au respect de ces règles.

## Entraide

Nous vous invitons à faire fonctionner l'entraide familiale et du voisinage pour soutenir les personnes fragilisées ou isolées.

Toutefois, si vous êtes seul sans solution d'entraide, vous pouvez prendre contact avec la mairie au 03.84.27.14.18 ou au 06.13.11.04.00 ou par mail à [mairie@giromagny.fr](mailto:mairie@giromagny.fr), nous essaierons de vous apporter une solution.



Ville de Giromagny

## COVID-19 ENTRAIDE



**#CORONAVIRUS** | Pour lutter contre la propagation du **#COVID\_19** et sauver des vies, un dispositif de confinement est mis en place. Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation.

**#COVID19france**

**INFORMATION** **#COVID\_19**

Pour lutter contre la propagation du COVID-19 et sauver des vies, un dispositif de confinement est mis en place. Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation :

- Se déplacer du domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement

Dans ces moments difficiles de confinement  
faisons fonctionner l'entraide familiale et de voisinage  
pour nos achats de première nécessité, promenade de notre chien...  
A défaut, en cas d'isolement et d'impossibilité de sortie,  
prenez contact avec la Mairie au :

03-84-27-14-18

ou au

06-13-11-04-00

<https://www.giromagny.fr/>

[mairie@giromagny.fr](mailto:mairie@giromagny.fr)

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

## Contact

Pour tout autre renseignement, vous pouvez nous contacter par téléphone au : 03-84-27-14-18 ou par mail à : [mairie@giromagny.fr](mailto:mairie@giromagny.fr)